

# **Conditions de participation à BetaCare, le programme de remise en cas de sécheresse de Betaseed France**

## **1. Objet des conditions de participation**

1.1 La société Betaseed France, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 550 000 euros, dont le siège social est situé 957 rue de l'Horlogerie, 62400 Béthune, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Arras sous le numéro 482 944 857 (« **Betaseed** »), a souhaité organiser BetaCare, une offre de remise en cas de sécheresse, dans les conditions définies ci-après.

1.2 Le programme est proposé aux agriculteurs livrant à une sucrerie française ayant acheté des semences Betaseed pour les semis 2024. Sur chaque unité de semences Betaseed figure un sticker jaune avec un code ou QR code permettant de s'enregistrer au programme BetaCare.

1.3 Le présent règlement régit les conditions de participation au programme BetaCare. Il peut être consulté en ligne sur le site internet de Betaseed : [www.betaseed.fr](http://www.betaseed.fr).

1.4 Des dispositions spéciales peuvent résulter d'autres documents BetaCare, figurant notamment sur le site Web de Betaseed ([www.betaseed.fr](http://www.betaseed.fr)) (aussi appelé « plate-forme d'information »), ainsi que des brochures de variétés de betteraves, courriers etc.

1.5 Pour toute question, le service client de BetaCare est disponible par e-mail à : [france@betaseed.com](mailto:france@betaseed.com) ou par téléphone au : 03 21 64 69 91 (appel gratuit).

## **2. Admissibilité**

2.1 Seules les personnes morales et personnes physiques majeures ayant la pleine capacité juridique (i) disposant d'une adresse e-mail et d'une adresse postale valides en France et (ii) qui sont propriétaires d'une entreprise agricole livrant ses betteraves sucrières à une sucrerie en France ou qui représentent le propriétaire d'une telle entreprise agricole dans le cadre de leur activité professionnelle, peuvent participer au programme BetaCare.

2.2 Un seul compte utilisateur Betaseed peut être créé par raison sociale d'une entreprise agricole.

2.3 Sont exclus de la participation les employés de Betaseed et les membres de leur famille, ainsi que les mineurs.

## **3. Inscription**

3.1 Pour participer à BetaCare, vous devez vous inscrire en ouvrant un compte utilisateur sur le site Web Betaseed [www.betaseed.fr/betacare](http://www.betaseed.fr/betacare). L'inscription au programme BetaCare entraîne l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions, un contrat étant alors créé entre le participant et Betaseed France. Chaque participant reçoit un compte utilisateur personnel Betaseed.

3.2 Un seul compte utilisateur Betaseed peut être créé par raison sociale d'une entreprise agricole. En cas d'inscriptions doubles, Betaseed se réserve le droit de fusionner ces comptes en un seul compte.

3.3 La participation à BetaCare n'est possible que si le participant complète entièrement et sincèrement les informations demandées lors de son inscription, remplit notamment les champs obligatoires, et déclare son consentement aux conditions de participation et à la déclaration de protection des données. En cas de fausses informations, Betaseed se réserve le droit d'exclure le participant et d'annuler sa participation.

3.4 L'utilisation et le traitement des données personnelles par Betaseed sont régis par la déclaration de protection des données à laquelle il a été fait référence au cours du processus d'inscription et à laquelle le participant doit consentir afin de terminer le processus d'inscription.

3.5 Dans le cadre de l'inscription, le participant doit fournir, entre autres, un mot de passe spécifique et une adresse e-mail valide. La connexion au compte utilisateur Betaseed et, partant, la participation au programme de remise en cas de sécheresse BetaCare (par la saisie de codes alphanumériques ou flash de QR codes) ne sont possibles qu'après avoir renseigné votre adresse e-mail et votre mot de passe.

3.6 Chaque participant doit s'assurer que son mot de passe n'est pas divulgué à des tiers non autorisés. Si le participant a des raisons sérieuses de penser qu'un tiers non autorisé en a pris connaissance, le participant est tenu d'en informer Betaseed immédiatement et de changer son mot de passe immédiatement.

#### **4. Processus et validation de l'inscription**

4.1 Pour participer, le participant doit saisir les codes alphanumériques BetaCare ou flasher les QR codes qui figurent sur chaque unité de semences Betaseed commandées pour les semis 2024, sur le sticker jaune.

Les codes alphanumériques BetaCare peuvent être saisis sur le site [www.betaseed.fr/betacare](http://www.betaseed.fr/betacare) ou sur l'application Betaseed. Les QR codes ne peuvent être flashés que via l'application Betaseed.

4.2 L'inscription doit être effectuée par le participant entre le 1er mars 2024 (00h00) et le 31 mai 2024 (23h59) pour être valide.

Les participants qui auront enregistré leurs unités avec succès seront informés par e-mail à l'issue de la période d'inscription.

4.3 L'inscription vaut uniquement pour l'année en cours. Ainsi, une inscription faite au printemps 2024 permet de faire potentiellement déclencher la remise en cas de sécheresse Betacare uniquement durant l'été 2024.

4.4 Les codes et QR code ne sont valables qu'une seule fois. Chaque code ou QR code permet d'enregistrer au programme BetaCare uniquement une unité de semences, celle contenant le code ou QR code utilisé.

4.5 Il n'est pas permis d'utiliser des codes ou QR codes provenant de boîtes de semences Betaseed qui n'ont pas été achetées par le participant. De même, il n'est pas permis d'utiliser les codes ou QR codes des boîtes de semences Betaseed qui ont été retournés par application d'un droit de rétractation contractuel ou légal. La transmission de codes ou QR codes à des tiers est interdite.

4.6 Si Betaseed a des raisons de croire qu'un participant a utilisé un code ou QR code en violation des règles susmentionnées ou que le même code ou QR code a été saisi par plusieurs participants, Betaseed se réserve le droit de demander une preuve d'achat et le numéro de lot de l'unité de semences Betaseed achetée et ainsi de valider l'inscription uniquement du participant capable de fournir la preuve d'achat requise.

4.7 En cas de violation des règlements susmentionnés par un participant, Betaseed est en droit d'annuler la participation dudit participant et est libre d'exclure le participant concerné du programme BetaCare conformément à la section 6.3, sans préjudice d'autres réclamations.

4.8 Le participant peut consulter son compte Betaseed à tout moment après s'être connecté avec son adresse e-mail et son mot de passe.

4.9 L'inscription n'est pas transférable à un tiers.

## **5. Récompenses**

5.1 La remise en cas de sécheresse BetaCare se déclenche lorsque le cumul des précipitations mesurées par Meteociel sur les mois de Juillet et Août (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août) sur la station météo sélectionnée par le participant dont les unités ont été enregistrées avec succès est inférieur au seuil défini dans le tableau ci-dessous.

Les conditions de relevé et de calcul des précipitations sont précisées plus en détail sur [le site internet de Betaseed [www.betaseed.fr](http://www.betaseed.fr) / le site internet de Meteociel].

<b>Stations météo</b>	<b>Cumul des précipitations sur Juillet-Août (moyenne 20 ans en mm)</b>	<b>Seuil défini en-dessous duquel la sécheresse est avérée (en mm)</b>
ABBEVILLE	144,6	92
BEAUVAIS-TILLE	104,4	60
CHARTRES	88,6	58,5
DIEPPE	123,2	64,5
DUNKERQUE	114,5	69,5
LILLE	141,1	84
MELUN	110,5	62
ORLÉANS	101,5	44,5
REIMS	108,9	71,5
ROISSY	118,4	74
ROUEN	127,2	86,5
SAINT-QUENTIN	128	81,5
STRASBOURG-ENTZHEIM	136,6	85
TROYES BARBEREY	112,2	58

5.2 Si la remise en cas de sécheresse BetaCare est déclenchée, le participant concerné sera informé par email de son droit au remboursement de 50 € / unité Betaseed commandée en 2024. Le remboursement lui sera ensuite transmis sous forme de chèque par voie postale.

Exemple : pour 12 unités Betaseed achetées en 2024 et enregistrées avec succès dans le programme BetaCare, si la remise en cas de sécheresse est effectivement déclenchée, le participant se verra remboursé par chèque un montant de 50 € / unité Betaseed achetée, soit 600 €.

## **6. Durée, résiliation, exclusion de BetaCare**

6.1 Le programme BetaCare commence le 1<sup>er</sup> mars 2024 et a une durée de validité d'un an.

La période de validité d'inscription est entre le 1<sup>er</sup> mars 2024 (00h00) et le 31 mai 2024 (23h59). Ainsi, tout participant doit s'inscrire durant cette période afin de valider son inscription et de pouvoir prétendre à la remise en cas de sécheresse BetaCare.

6.2 Le participant peut mettre fin à la relation contractuelle régie par les présentes conditions de participation correctement à tout moment sans indication de motifs, soit par email à [france@betaseed.com](mailto:france@betaseed.com) soit par courrier à Betaseed France, 957 rue de l'horlogerie, 62400 Béthune.

Betaseed est également en droit de mettre fin à la relation contractuelle régie par les présentes conditions de participation sans indication de motifs sous réserve du respect d'un préavis de quatre (4) semaines, soit par email à l'adresse email soit par courrier à l'adresse postale indiquées dans le compte utilisateur Betaseed du participant.

En outre, les deux parties ont un droit à résiliation avec effet immédiat pour motif grave.

6.3 Betaseed se réserve le droit d'exclure des participants du programme BetaCare sans préavis en cas de manquement grave aux dispositions des conditions de participation.

Une telle déclaration d'exclusion doit être envoyée soit à l'adresse e-mail du participant indiquée dans le compte utilisateur Betaseed, soit par courrier à l'adresse postale du participant spécifiée dans le compte utilisateur Betaseed.

Ce droit existe indépendamment et en plus du droit de résiliation avec effet immédiat pour motif grave.

Constitue un manquement grave aux dispositions des conditions de participation le fait pour le participant de :

- s'inscrire alors qu'il n'est pas éligible pour participer (voir sections 1 et 2) ;
- donner des informations inexactes lors de l'enregistrement ou de la mise à jour de ses données (voir section 3) ;
- utiliser les codes ou QR codes des boîtes de semences Betaseed qu'il n'a pas acquis pour la consommation dans sa propre entreprise ou provenant de boîtes de semences Betaseed qui ne lui appartiennent pas (voir section 4.5) ;

- utiliser les codes ou QR codes des boîtes de semences Betaseed qu'il a retourné à son fournisseur en application d'un droit de rétractation contractuel ou légal ou pour d'autres motifs (voir section 4.5) ; ou
- d'essayer d'utiliser les codes ou QR codes des boîtes de semences Betaseed à plusieurs reprises et/ou de remplacer, copier, numériser et/ou transmettre ces codes sans autorisation (voir sections 4.4 et 4.5)

6.4 Lorsqu'un participant est exclu en application de la section 6.3, il n'a droit à aucune indemnisation.

Lorsqu'un participant a été exclu par Betaseed, il ne pourra plus participer s'il se réinscrit à BetaCare, sauf accord écrit préalable de Betaseed.

Toute autre réclamation de Betaseed contre le participant en raison de violations des conditions de participation reste inchangée.

6.5 Betaseed se réserve le droit de supprimer sans préavis les comptes utilisateurs Betaseed qui sont restés inactifs pendant plus de 36 mois. Le participant concerné peut créer un nouveau compte utilisateur Betaseed à tout moment.

6.6 Betaseed se réserve en outre le droit d'interrompre BetaCare en tout ou en partie à tout moment. En cas de reprise envisagée du programme, Betaseed en fera l'annonce au moins trois (3) mois avant sur les plateformes d'information Betaseed et en informera les participants individuellement par e-mail ou par courrier. Le participant n'aura droit à aucune réclamation contre Betaseed en cas d'échec de la notification individuelle.

Après l'arrêt du programme BetaCare, les codes ou QR codes ne peuvent plus être saisis et crédités.

6.7 Si la mise en œuvre de BetaCare par Betaseed s'avère impossible en raison de réglementations légales ou de la décision d'un tribunal ou d'une autorité administrative, Betaseed peut, indépendamment de ce qui précède, interrompre à tout moment le service BetaCare. Dans ce cas, le participant n'a droit à aucune réclamation contre Betaseed en raison de la suspension de BetaCare.

## **7. Mise à jour des données des participants**

7.1 En cas de changement dans les informations renseignées par le participant lors de son inscription (en particulier les données pertinentes pour les champs obligatoires), le participant est tenu de les mettre à jour immédiatement dans son compte utilisateur Betaseed. Chaque participant peut également modifier son mot de passe à tout moment.

7.2 De plus, Betaseed peut demander à tout moment que le participant mette à jour ou confirme ses informations personnelles et celles de son exploitation agricole. Si le participant ne se conforme pas à une telle demande de Betaseed, Betaseed peut lui refuser l'accès à son compte utilisateur Betaseed.

7.3 Si le participant renseigne des informations inexactes ou erronées, Betaseed se réserve le droit de l'exclure de la participation à BetaCare.

## **8. Modifications des conditions de participation**

Betaseed se réserve le droit de modifier et/ou d'ajouter à ces termes et conditions à tout moment.

Betaseed notifiera le participant de ces modifications et/ou ajouts au moins quatre (4) semaines avant l'entrée en vigueur prévue des modifications et/ou ajouts, par e-mail ou par courrier aux adresses indiquées par le participant. Betaseed informera le participant de son droit d'opposition et des conséquences.

Le participant pourra manifester son opposition aux modifications et/ou ajouts notifiées, par e-mail ou par courrier envoyé aux adresses de Betaseed indiquées dans la section 6.2, dans les quatre (4) semaines à compter de la réception de la notification de modification et/ou ajouts. La relation contractuelle se poursuivra alors dans les conditions précédant les modifications et/ou ajouts. Toutefois, Betaseed sera en droit de mettre fin à la relation contractuelle sans préavis.

Si le participant n'a pas manifesté son opposition aux modifications et/ou ajouts dans le délai de quatre (4) mois et continue à utiliser les services après l'expiration de ce délai, les modifications et/ou ajouts s'appliqueront à compter de l'expiration du délai.

## **9. Blocage temporaire d'un compte utilisateur**

9.1 Betaseed peut bloquer temporairement ou définitivement l'accès d'un participant à Betaseed s'il existe des indices sérieux que le participant en question a violé les présentes conditions de participation et/ou la loi applicable. Au moment de décider d'un blocage, Betaseed tiendra dûment compte des intérêts légitimes du participant concerné.

9.2 En cas de blocage temporaire ou définitif, l'autorisation d'accès du participant concerné se bloque et le participant en est informé par e-mail.

9.3 En cas de blocage temporaire, Betaseed réactivera l'autorisation d'accès après l'expiration de la période de blocage et en informera le participant concerné par e-mail.

Une autorisation d'accès bloquée définitivement ne peut pas être restaurée. Les participants bloqués définitivement sont exclus de manière permanente de la participation à BetaCare et ne peuvent pas se réinscrire.

## **10. Responsabilité**

10.1 La responsabilité de Betaseed pour toute faute de ses représentants, employés, agents, sous-traitants, agents d'exécution en relation avec BetaCare est limitée à la

faute grave et la faute lourde. La limitation de responsabilité susmentionnée ne s'applique pas en cas de dommages corporels. De même, la limitation de responsabilité susmentionnée ne s'applique pas au manquement à une obligation essentielle du contrat. En cas de manquement à une obligation essentielle du contrat, la responsabilité de Betaseed pour toutes les réclamations en dommages et intérêts et le remboursement des frais est limitée aux dommages et dépenses prévisibles typiques du contrat.

10. La responsabilité de Betaseed France ne saurait être encourue, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, notamment pour les cas suivants : (i) des erreurs relatives aux coordonnées du participant, (ii) une défaillance technique ou un dysfonctionnement informatique ayant empêché ou limité la possibilité de participer au programme BetaCare, (iii) un retard de livraison, une perte, un vol ou un endommagement lors d'un acheminement postal, (iv) un cas de fraude ou d'actes de malveillance.

10.3 En cas de défaut, le participant doit en avertir Betaseed par écrit immédiatement, c'est-à-dire dans les deux (2) semaines. Si le participant ne parvient pas à inspecter correctement et/ou à signaler les défauts, la responsabilité de Betaseed pour le défaut non divulgué est exclue.

Le délai de prescription général pour les réclamations en cas de défauts est d'un (1) an à compter de la livraison.

Pour le reste, les exigences de 10.1 s'appliquent pour les limitations de responsabilité mentionnées.

## **11. Utilisation et traitement des données personnelles**

La collecte et le traitement des données personnelles par Betaseed sont soumis à la déclaration de protection des données à laquelle le participant est informé lors de son inscription à BetaCare.

## **12. Dispositions finales**

12.1 Sauf indication contraire dans les présentes conditions générales de participation, toutes les déclarations faites lors de la participation à BetaCare doivent être faites par courrier ou par courrier électronique. L'adresse e-mail de Betaseed est : france@betaseed.com. L'adresse postale de Betaseed est la suivante : Betaseed France, 957 rue de l'horlogerie, 62400 Béthune. En cas de changement, Betaseed en informera le participant.

12.2 Les présentes conditions de participation et l'ensemble des relations contractuelles entre les participants et Betaseed sont soumises exclusivement au droit de la République Française à l'exclusion des conflits de lois et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.



12.4 Si le participant est un commerçant, Béthune est le lieu de juridiction pour tout litige lié à BetaCare.

12.5 La nullité de l'une quelconque des présentes conditions de participation, pour quelque cause que ce soit, n'affectera pas la validité des autres conditions de participation, quelles qu'elles soient. Dans un tel cas, les parties s'engagent à substituer si possible à la stipulation illicite ou inapplicable, une stipulation licite correspondant à l'esprit et à l'objet de celle-ci.